

**DELIBERATION N° 145-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le dix juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressées par la Présidente, datées du 24 juin et du 3 juillet 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Alain SIAUD.

**Présents :**

ABERT Jean-Claude	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
SIAUD Alain	BARI Nadine	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
MULYK Fabien	GIRARDOT Frédéric	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
FAURE Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
CHATTARD Arnaud	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	ROUSSET Alain
BRUGNERA Jean-Michel	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	MORA Serge
GERBI Franck	TAVERNA Philippe	BALME Eric	
ROSSI Angélique	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain	

**Absents excusés représentés :** ROBERT Philippe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), FAYARD Adeline (pouvoir à CIOT Xavier), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BARI Nadine), STUTZ Anne (pouvoir à BONOMI Jean-Pierre), GRAND Florence (pouvoir à SERRE Emmanuel), SIMONNET Martine (pouvoir à LAURENS Patrick), PREVOT Fabienne (pouvoir à SAURAT Coraline), CHANTRE Carine (pouvoir ROSSI Angélique), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	46
Nombre de pouvoirs :	12
<b>Nombre de délégués votants :</b>	<b>58</b>

**OBJET : BUDGET ANNEXE ECONOMIE-EMPLOI (MATHEYSINE DEVELOPPEMENT) 55006 : DM N° 01-2025**

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes de la Matheysine poursuit, en lien avec le service de gestion comptable, le travail de mise en cohérence de l'état de l'actif et des subventions transférables avec les comptes du service de gestion comptable ce qui nécessite de passer des écritures budgétaires correspondant à la régularisation d'une subvention FEDER versée sur l'atelier relais de La Motte d'Aveillans non reprise lors de l'intégration des comptes du SMIME.

La délibération modificative suivante retrace les ouvertures de crédits et les mouvements comptables nécessaires :

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
023 - Virement à la section d'invest.	51 364,92	042 - 777 - Subventions transférées	51 364,92
<b>TOTAL DEPENSES Fonctionnement</b>	<b>51 364,92</b>	<b>TOTAL RECETTES Fonctionnement</b>	<b>51 364,92</b>
<b>Section d'Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
040 - 139178 - Subventions amorties (Europe)	51 364,92	021 - Virement de la section de fonctionnement	51 364,92
<b>TOTAL DEPENSES Investissement</b>	<b>51 364,92</b>	<b>TOTAL RECETTES Investissement</b>	<b>51 364,92</b>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACTE** les mouvements de crédits de la modificative ci-dessus présentée ;
- **CHARGE** Madame la Présidente et Madame le Comptable publique, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 juillet 2025

**La Présidente,  
Coraline SAURAT**

